

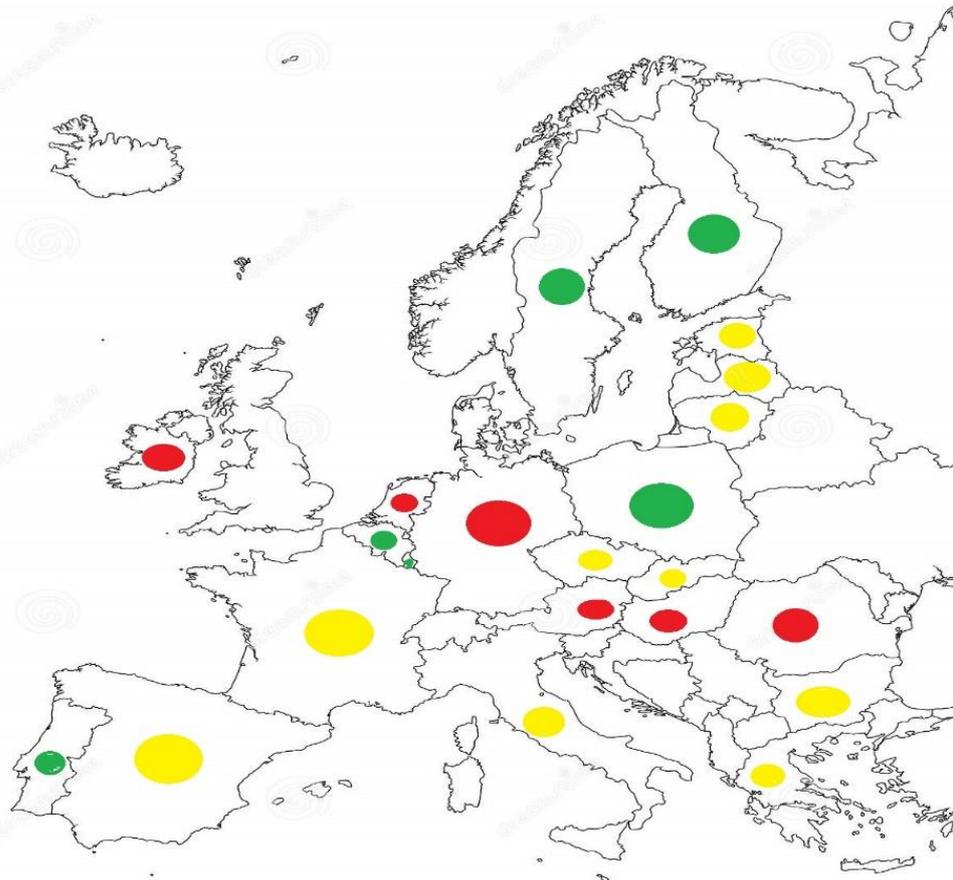
Annexe 3 au point 8
Implication des syndicats à la FRR

Adopté lors de la réunion virtuelle du Comité exécutif des 5 et 6 octobre 2021

Implication des syndicats à la FRR

MÉDIOCRE / INSATISFAISANTE
PERFECTIBLE / INFORMATIONS UNIQUEMENT
POSITIVE / SATISFAISANTE

**Indice d'implication des
syndicats – PNRR 2021**



AT	IT
BE	SE
BG	FI
EE	ES
LV	PT
LT	IE
RO	LU
CZ	NL
SK	DE
GR	PL
HU	FR

Pays	Implication des syndicats dans les PNRR
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	<p>Plusieurs réunions se sont tenues (en novembre) concernant la version préliminaire. Le CMKOS avait plusieurs commentaires. Aucun retour reçu.</p> <p>Le CMKOS a été invité à commenter le plan de relance. L'invitation apparaissait davantage comme un devoir formel du gouvernement que comme une véritable consultation. Pas sûr que les informations fournies puissent influencer quoi que ce soit.</p> <p>Même dans le cas de la préparation d'un plan national de relance, il serait approprié d'avoir un élément de codétermination.</p> <p>Pas satisfait de l'implication.</p>
SLOVAQUIE	<p>Le KOZ SR a exigé que l'approbation du PNRR soit précédée d'une vaste discussion professionnelle. L'acceptation des changements prévus par le grand public et l'ensemble du spectre politique est essentielle à sa mise en œuvre effective. Les collègues slovaques craignent que la manière dont le plan a été conçu, sa confidentialité et le faible niveau de consultation ne mettent en danger sa faisabilité et sa viabilité.</p> <p>En octobre 2020, une sorte de réservoir a été présentée pour discuter comment et pour quelles réformes les fonds de l'Union européenne émanant du PNRR seront utilisés. La forme de la discussion n'était pas claire, car les acteurs potentiels, les groupes d'intérêt, les partenaires sociaux, mais aussi les entités politiques, ne savaient pas comment y participer, hormis la présentation par les médias.</p> <p>En décembre 2020, la consultation publique en ligne sur le PNRR a été lancée, laquelle était davantage une présentation qu'une discussion. La consultation s'est déroulée entre représentants des institutions nationales en blocs d'une heure et demie avec modérateur. Les syndicats sont partis du principe que cette forme de consultation ne correspondait pas à la vision de la Commission européenne d'un processus participatif et d'un dialogue social. Le gouvernement n'a pas utilisé les instruments législatifs disponibles et n'a pas consulté de manière permanente les différentes parties du PNRR ni les partenaires sociaux.</p> <p>La procédure législative standard a été établie en mars 2021, mais il convient de noter que les collègues slovaques ne considèrent pas les 10 jours ouvrables comme adéquats pour les matières de cette portée et de cette importance. Le PNRR a été retiré de la réunion tripartite en raison du fait que l'auteur de la proposition n'a pas traité les amendements soumis. Il a été promis aux partenaires sociaux que le PNRR serait discuté lors de la tripartite du 26 avril 2021. Le PNRR ayant été soumis à la Commission européenne avant la fin du mois d'avril 2021, les négociations tripartites n'ont pas eu lieu, et les commentaires des partenaires sociaux n'ont pas eu d'incidence sur le PNRR résultant.</p>
POLOGNE	<p>La consultation publique a eu lieu et un projet de plan de redressement et de résilience polonais a été fourni. Un comité de suivi a été créé pour mettre en œuvre le plan ; analyser l'impact des activités mises en œuvre sur l'économie et ses différents secteurs, la société et le développement régional ; assurer la complémentarité des interventions mises en œuvre dans le cadre d'autres sources de financement, en complément de la portée thématique du plan ; entreprendre des activités essentielles afin de rationaliser les processus de mise en œuvre des réformes et des investissements qui leur sont destinés. Le comité est composé de représentants des institutions impliquées dans la mise en œuvre du PRR polonais, ainsi que de représentants des organisations syndicales et patronales indiquées par le Conseil de dialogue social, de représentants des organisations de la société civile et de représentants de la Commission conjointe du gouvernement et des autorités locales.</p> <p>En ce qui concerne les recommandations spécifiques au pays, le plan de redressement et de résilience polonais prévoit des activités visant à améliorer la qualité de la législation, notamment en augmentant l'efficacité du travail des législateurs, en facilitant l'accès du public</p>

	<p>aux informations sur le droit applicable, en assurant des consultations publiques efficaces et en impliquant les partenaires sociaux dans le processus d'élaboration des politiques.</p> <p>En ce sens, il y a eu une reconnaissance de l'inefficacité du dialogue social en Pologne.</p> <p>Le plan a également été présenté et discuté au Conseil national de dialogue social. Ensuite, les partenaires sociaux ont poussé le gouvernement à inclure certains amendements dans le PNRR. Cette démarche a été couronnée de succès et le PNRR avec les modifications (et les contributions des syndicats) a donc été soumis à la Commission européenne.</p> <p>L'implication a été positive. Cependant, le comité représente un vaste groupe de parties prenantes et il est difficile de toujours trouver des compromis et des solutions concrètes.</p>
ALLEMAGNE	<p>En novembre 2020, un échange de vues a eu lieu entre les représentants de la DGB et du ministère des Finances au niveau technique. Les collègues de la DGB ont été largement informés des plans du gouvernement allemand et nous avons eu la possibilité de formuler des commentaires. Un projet des plans de redressement et de résilience allemand n'a pas été fourni à ce moment-là.</p> <p>En janvier 2021, le gouvernement allemand a publié un projet de plan de redressement et de résilience. Après la publication du plan, la DGB a demandé à soumettre une déclaration écrite sur le projet. La consultation n'a pas été très efficace. Les principales priorités de la DGB n'ont pas été prises en compte.</p> <p>Aucune consultation supplémentaire n'a eu lieu. L'impact de la contribution écrite n'est pas clair.</p> <p>Implication insatisfaisante. Le Principe de partenariat (présent dans d'autres fonds) devrait être un modèle pour le FRR. Sinon, les syndicats ne pourront pas contribuer à la conception et à la mise en œuvre du PNRR.</p>
ESPAGNE	<p>Après plusieurs demandes des syndicats, un groupe tripartite comportant le gouvernement et les partenaires sociaux a été mis en place pendant la phase de conception du plan national. Il s'est toutefois limité à l'échange d'informations.</p> <p>Exception pour les processus de concertation sociale sur deux réformes clés : les retraites et le marché du travail.</p> <p>Manque de participation des communautés autonomes (niveau régional) à la conception des plans.</p> <p>Un effort de communication d'informations a été fait, mais pas de participation. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les ministères, malheureusement sans possibilité d'influencer le projet ou de changer ce qui a été écrit.</p> <p>Les syndicats ont demandé que le gouvernement améliore la participation des partenaires sociaux au Semestre européen et à la mise en œuvre du plan de relance.</p> <p>Le gouvernement a accepté de renforcer l'implication des partenaires sociaux dans la consultation. Les syndicats veulent une plus grande coopération entre les partenaires sociaux et une plus grande participation aux organes d'autorité.</p> <p>Des collègues espagnols ont prétendu participer à l'autorité d'évaluation et surveiller la mise en œuvre du PNRR.</p>
ROUMANIE	<p>AUCUNE implication. Les syndicats ont été totalement exclus. Même après l'envoi de lettres et de demandes au gouvernement. Idem après intervention de l'opposition politique. Le gouvernement a refusé.</p>

	<p>Les institutions européennes sont intervenues.</p> <p>En outre, une réunion a été mise en place, avec un représentant pour les syndicats et un pour les employeurs.</p> <p>Les syndicats roumains ont présenté des trains de mesures de réformes sur les sujets suivants :</p> <p>retraites, dialogue social, salaire minimum, transition numérique et écologique, mesures fiscales. Le gouvernement n'a pas tenu compte des trains de mesures et des propositions.</p> <p>Les organisations syndicales et patronales préparent conjointement une plainte à envoyer aux institutions européennes.</p> <p>Une mission technique de l'UE a eu lieu fin mai. Différents ministres ont participé.</p> <p>La délégation de l'UE a accepté de se réunir avec les syndicats et a reçu des trains de mesures des syndicats. Elle a promis de négocier, au nom des syndicats, avec le gouvernement pour inclure certaines propositions dans la phase de mise en œuvre du PNRR.</p> <p>Plus en détail : les partenaires sociaux n'ont pas été impliqués efficacement dans l'élaboration du PNRR, ni dans le premier projet ni dans le second. Dans le cas du dernier projet de PNRR envoyé à la Commission, il n'y a eu qu'une seule consultation à laquelle les partenaires sociaux ont été invités, mais les discussions ont eu lieu sans que les partenaires sociaux connaissent les intentions du gouvernement. Les avis des partenaires sociaux ont été entendus, mais aucun retour n'a été donné. Le projet final du PNRR a été publié sur le site internet, puis approuvé par le gouvernement en avril.</p> <p>Le PNRR indique que le dialogue social est dysfonctionnel, la cause identifiée étant l'absence de capacité des partenaires sociaux à s'impliquer dans l'élaboration des politiques publiques. Au niveau des réformes, cependant, aucune mesure n'est recensée afin de contribuer à améliorer la situation. On ne parle que de subventions pour les partenaires sociaux ; en fait, d'après les déclarations du ministre MEIP, elles sont adressées exclusivement au Conseil économique et social, dans le même chapitre que les investissements pour la justice. Néanmoins, les dotations sont totalement insignifiantes (environ 5 millions d'euros, sachant que 100 millions d'euros sont alloués pour accroître la résilience des ONG). Accorder uniquement des subventions n'est certainement pas une approche constructive du dialogue social dysfonctionnel en Roumanie. La disparition de la négociation collective sectorielle et la précarité des relations industrielles n'intéressent pas. En effet, dernièrement, le comportement des différents représentants du gouvernement vis-à-vis des organisations syndicales a renforcé ce mépris et ce manque d'intérêt pour la population active en Roumanie.</p>
LETTONIE	<p>Une discussion sur le PNRR a eu lieu en décembre lors de la réunion du Conseil national de coopération tripartite. Le document n'avait pas été reçu auparavant. Le gouvernement a expliqué que le document n'était pas prêt et a demandé l'apport des partenaires sociaux. Les lignes directrices du PNRR ont été présentées.</p> <p>Les syndicats lettons ont présenté leur apport au gouvernement.</p> <p>Les syndicats ont été exclus du processus de consultation, tandis que les ONG ont été incluses.</p> <p>Février (événement multi-parties prenantes) : première consultation du projet de PNRR au sein de NTCC. Première fois que les partenaires sociaux ont reçu le PNRR. Les apports des partenaires sociaux ne sont pas inclus dans ce projet.</p> <p>Les syndicats et les organisations de l'emploi ont envoyé une lettre conjointe à la Commission européenne pour se plaindre de l'absence ou de la faiblesse de l'implication.</p>

	<p>En avril, la situation s'est améliorée, avec plusieurs réunions :</p> <p>Concertation entre les partenaires sociaux et le ministère des Finances (institution développant le PNRR). Ce dernier a reçu des apports détaillés des partenaires sociaux et de l'organisation gouvernementale locale. Discussion sur les apports des partenaires sociaux et sur l'état actuel du PNRR.</p> <p>Les intervenants ont présenté des modifications au deuxième projet du PNRR. Certaines propositions syndicales ont été incluses et certains financements alloués.</p>
<p>FRANCE</p>	<p>Sous la pression des syndicats français, la première réunion de travail avec le gouvernement français (<i>Direction européenne et internationale des ministères des affaires sociales français et du Secrétariat aux Affaires européennes du Premier ministre français</i>) sur le PNRR français a eu lieu le 17 décembre 2020 et les premiers documents ont été reçus le 23 décembre 2020. Une deuxième réunion de travail s'est déroulée le 5 février 2021. La dernière mise à jour du PNRR français a eu lieu le 12 mars 2021 dans le cadre d'une réunion plus large sur la préparation d'un Conseil EPSCO informel. Le gouvernement français a accepté la proposition des syndicats, soutenus par d'autres partenaires sociaux français, de joindre la contribution des partenaires sociaux français au PNRR tel qu'il existe pour le programme national de réforme dans le cadre du cycle du semestre européen.</p> <p>Les syndicats regrettent que la concertation sur le PNRR soit strictement encadrée par le plan de relance « France Relance » présenté le 3 septembre 2020 après des réunions d'information limitées avec les partenaires sociaux français durant l'été 2020. Il n'existe pas de marge de manœuvre pour adapter le PNRR français à la suite de la consultation des partenaires sociaux, étant donné que des arbitrages et des concessions ont déjà été faits au niveau politique. Il n'existe pas non plus d'échanges au sein du Comité national de suivi de la relance sur le dispositif de relance et de résilience et sur le plan de redressement et de résilience français. Certaines caractéristiques du PNRR français ont déjà été mises en place et il n'y a pas d'implication adéquate des partenaires sociaux français dans la mise en œuvre du PNRR. FO a appelé à une implication effective des partenaires sociaux dans la mise en œuvre et le suivi par le biais du Comité de dialogue social pour les affaires européennes et internationales afin de s'assurer que des jalons sont effectivement atteints.</p> <p>Les syndicats ont également rappelé la nécessité de respecter l'agenda social en cours – un exercice de concertation entre le</p> <p>gouvernement français et les partenaires sociaux français – et d'adapter le PNRR français à ses conclusions.</p> <p>En résumé, aucune implication au début. Ensuite, pression des partenaires sociaux et discussions concernant l'élaboration du plan. Pas de réunions sur certains sujets, les partenaires sociaux ont juste été informés plutôt que consultés, sans possibilité d'influencer le plan. Inefficace.</p> <p>Beaucoup plus impliqués dans la seconde partie de la conception des PNRR, même si l'implication est très limitée.</p> <p>Il n'y a pas de comité de suivi du PNRR, car celui-ci a été combiné au PNRR français pour le cycle 2021 du Semestre européen.</p> <p>Toutefois, deux comités de suivi, l'un au niveau politique, l'autre au niveau technique, associant tous deux des représentants des partenaires sociaux français, y compris d'autres parties prenantes, ont été mis en place concernant le plan national de relance baptisé « France Relance ».</p>

PORTUGAL	Le plan a été rendu public et ouvert aux commentaires jusqu'au 1 ^{er} mars. Les syndicats portugais ont soumis leurs commentaires et ont été consultés au cours de la procédure. Il existe une structure spécifique pour suivre la mise en œuvre et, après négociations, les syndicats ont réussi à siéger au sein de cette commission nationale.
FINLANDE	<p>Les partenaires sociaux ont normalement l'occasion de faire leurs déclarations et de s'exprimer lors des auditions en commission au Parlement. Les partenaires sociaux ont également été entendus par les ministères en phase de préparation.</p> <p>Le gouvernement a organisé un certain nombre d'auditions des parties prenantes, y compris des syndicats, ainsi qu'un « road trip » séparé pour entendre les commentaires des municipalités locales en Finlande. En outre, à l'initiative des syndicats, les fonctionnaires responsables de la préparation du PNRR ont organisé une audience consacrée uniquement aux syndicats afin d'échanger des idées, de répondre aux questions et de préciser le calendrier de la procédure. Le parlement finlandais a également invité les syndicats à des audiences concernant le PNRR.</p> <p>Les objectifs syndicaux en matière d'emploi et d'apprentissage continu sont atteints dans le PNRR préliminaire.</p> <p>Globalement, les syndicats ont été bien impliqués dans le processus.</p>
SUÈDE	Dans l'ensemble, évaluation positive de l'implication des syndicats dans la préparation et la conception du PNRR.
HONGRIE (1) – MASZSZ	<p>N'a pas été consulté ou impliqué de manière significative. Une consultation publique en ligne a eu lieu en décembre (1^{er} projet). Quiconque a pu trouver le fichier en ligne a été en mesure de fournir une contribution.</p> <p>600 organisations invitées à apporter leur contribution (plateforme en ligne).</p> <p>Fin janvier, MASZSZ a envoyé sa proposition. Aucune réponse ni aucun retour n'ont été reçus.</p> <p>Le gouvernement a commencé à détailler le plan (400 pages) et l'a soumis pour la deuxième fois à une consultation publique. Février-mars, une publicité était présente sur la plateforme.</p> <p>Fin février, une réunion sur le CFP et le FRR était à l'ordre du jour du Conseil économique et social national (pas du Conseil de dialogue social). Toutefois, des problèmes techniques ont empêché la réunion d'aboutir. Consultation très faible.</p> <p>Lors du forum consultatif du secteur privé (fin mai) : information communiquée par le gouvernement, mais pas de véritable discussion. Le gouvernement déclare avoir fait son travail en consultant le PS, mais ce n'est pas vrai !! Et la Commission européenne en est consciente !</p>
HONGRIE (2) – MOSZ	<p>3 canaux d'information soutenant le processus de consultation :</p> <p>Consultation civile – pour socialiser le plan. Donner la parole aux travailleurs et aux entreprises.</p> <p>Plusieurs forums d'information.</p> <p>En janvier 2021, plus de 600 organisations sociales invitées à commenter le PNRR sur le portail internet.</p> <p>Rôle du comité permanent : intensifier l'information, notamment en tant que conseil. Information sur le semestre et le FRR en invitant les organisations concernées et intéressées. Webinaire et conférence organisés en février.</p> <p>Personnes interrogées : 200 par questionnaire (<i>un seul syndicat</i>) et 20 entretiens approfondis.</p> <p>70 % de ceux qui ont entendu parler du plan connaissent les principes de base du plan.</p>

	<p>80 % ont eu des contacts et ont participé à la consultation (en ligne)</p> <p>60 % connaissent l'activité de consultation</p> <p>90 % d'entre eux connaissaient les chapitres spécifiques du plan.</p> <p>60 % ont jugé facile de présenter leur avis dans le cadre de la consultation en ligne.</p>
ITALIE	<p>Les syndicats italiens estiment que les discussions menées avec le gouvernement sur la définition des priorités stratégiques, des objectifs et des ressources du plan ont été insuffisantes.</p> <p>Le rôle des syndicats dans la phase de conception du plan a été marginal. Les critères et les niveaux de négociation n'ont pas été définis ni garantis, que ce soit au sujet des réformes ou des investissements.</p> <p>La CGIL, la CISL et l'UIL ont demandé que les six missions, les seize composantes et les trois actions transversales incluses dans le PNRR deviennent l'objet constant d'une confrontation et d'un suivi préventifs en vue d'une « gouvernance participative », avec l'implication substantielle des syndicats.</p> <p>En outre, de nombreuses réformes intégrées au plan auront un impact sur l'économie et l'emploi. La plupart auront un impact direct sur le travail, son organisation, sa protection et sa création, et inévitablement aussi sur la négociation collective.</p> <p>Pour cette raison, les syndicats italiens estiment que ces questions devraient faire l'objet d'un dialogue préalable et renforcé entre le gouvernement et les partenaires sociaux, dans lequel une négociation appropriée peut être envisagée, en particulier pour les réformes qui ont un impact direct et indirect sur l'emploi et la protection sociale.</p> <p>Le PNRR indique que le document a fait l'objet d'un accord avec les partenaires sociaux. Ce n'est pas vrai. Quelques rencontres avec certains ministres ont eu lieu, sur la base d'échanges d'informations. Ensuite, l'implication a été très limitée.</p> <p>Les syndicats ont demandé une rencontre avec le premier ministre Mario Draghi. La réunion a été positive, même si elle ne présentait qu'un caractère informatif. Cependant, le gouvernement italien a promis d'impliquer davantage les partenaires sociaux à l'avenir, notamment en mettant en place un « comité de suivi et de mise en œuvre » au sein duquel les syndicats devraient disposer d'une représentation.</p> <p>Ce comité a été créé par décret, afin de disposer d'une table de consultation permanente des parties prenantes. Toutefois, les syndicats ne sont pas satisfaits, car plusieurs acteurs sont autorisés à participer à ce comité : universités, ONG, etc.</p> <p>Les syndicats italiens réclament une implication significative, et pas uniquement un échange d'informations.</p> <p>Ils espèrent que la situation de leur implication s'améliorera lors de la mise en œuvre du plan.</p>
AUTRICHE	<p>L'ÖGB n'a pas participé à la préparation du plan de relance.</p> <p>Après de nombreuses critiques de l'ÖGB et d'autres groupes d'intérêt concernant le manque d'implication, une boîte e-mail a été mise en place pour toute contribution des groupes d'intérêt.</p> <p>Malgré une lettre adressée au chancelier Kurz, au vice-chancelier Kogler et au ministre des Finances Blümel début décembre 2020, il n'y a pas eu de consultation avec l'ÖGB. L'ÖGB a également évoqué cette question à plusieurs reprises dans les médias.</p>

	<p>Aucune rencontre n'a eu lieu avec la secrétaire d'État Edtstadler, contrairement à l'annonce faite par celle-ci lors d'une conversation téléphonique avec le président de l'ÖGB.</p> <p>L'ÖGB attend toujours un dialogue et est prête à une coopération constructive.</p>
BULGARIE	<p>Les syndicats ont eu plusieurs réunions positives avec le gouvernement précédent, notamment lors de la première phase de conception, en décembre. Ils ont mis au point leur propre position et l'ont présentée au gouvernement.</p> <p>Les quatre piliers du plan (une Bulgarie innovante, verte, connectée et équitable) ont été discutés lors d'une réunion spéciale avec les partenaires sociaux début novembre. Fin novembre, les partenaires sociaux ont donné leur avis sur le premier projet de plan, ainsi que sur des propositions concrètes de projets et de réformes à intégrer dans ce plan.</p> <p>Après les élections d'avril, les responsables politiques ne sont pas parvenus à former une coalition gouvernementale et une nouvelle élection est prévue en juillet.</p> <p>Le gouvernement précédent n'a pas envoyé le plan à la CE. Le gouvernement intérimaire a cependant apporté beaucoup de changements et s'attend à terminer avant les prochaines élections législatives. Les syndicats ont eu une seule réunion avec le gouvernement actuel concernant le plan national de relance et de résilience, mais sans possibilité d'influencer le plan.</p> <p>Implication non positive. Dans un premier temps, nous avons participé à de nombreuses discussions. Toutefois, cette participation est par la suite devenue purement symbolique et informative.</p>
LUXEMBOURG	<p>Les syndicats ont adressé une lettre commune aux ministres des Finances et de l'Emploi (ECOFIN et EPSCO) le 27 novembre 2020, dans laquelle ils demandent leur pleine implication dans la mise en place du PRR.</p> <p>En général, l'implication a été plutôt positive.</p>
IRLANDE	<p>La préparation du plan de relance et de résilience de l'Irlande a été (brièvement) discutée lors d'une réunion du Forum économique tripartite travailleurs-employeurs qui s'est tenue en février. L'ICTU a répondu à une consultation entre les autorités et la société civile concernant l'élaboration du plan de l'Irlande, mais n'a pas vu de projet de PNRR. (22 avril)</p>
PAYS-BAS	<p>La FNV a demandé au gouvernement néerlandais de présenter un (projet de) plan de FRR pour les Pays-Bas dès que possible (dès le mois de décembre) en raison du nombre élevé d'entreprises en difficulté, de l'augmentation du chômage à un rythme rapide et de la difficulté rencontrée par tant de gens à joindre les deux bouts. La FNV a jugé incompréhensible que le gouvernement néerlandais prévoie de soumettre le (projet de) plan national de FRR après les élections de mars 2021. Il était urgent d'atténuer les conséquences négatives de la crise du COVID-19 sur l'emploi et le tissu social par des investissements ciblés, en prenant également les mesures nécessaires pour faciliter les transitions verte et numérique. La FNV a donc soutenu les principes du FRR et estime que les fonds du FRR pourraient présenter une valeur ajoutée pour les Pays-Bas. La FNV a donc demandé au cabinet néerlandais d'agir de manière décisive et de proposer des investissements FRR afin de maintenir l'emploi et d'œuvrer à la reprise économique.</p> <p>La FNV a fourni au gouvernement néerlandais un ensemble concret de propositions destinées au plan FRR néerlandais. Une copie de ce plan a été envoyée à la Commission. Bien que la FNV ait reçu des réponses positives de la part de la commission concernant ce plan, nous n'avons jamais reçu de commentaires du gouvernement néerlandais.</p>

	<p>Les partenaires sociaux sont totalement négligés dans le processus de FRR néerlandais. Aucune négociation ou information n'est parvenue aux partenaires sociaux de la part du gouvernement. Toutes les informations proviennent directement de l'UE.</p>
LITUANIE	<p>Le début du processus de consultation a été chaotique et l'implication des partenaires sociaux n'a été qu'un geste formel sans réel objectif constructif. Très souvent, les partenaires sociaux étaient au même niveau que les organisations non gouvernementales et leur statut spécial dans l'économie était généralement ignoré.</p> <p>Il y a eu plusieurs événements publics en streaming appelés « consultations », mais en réalité il s'agissait de discussions non spécifiques sur des priorités communes/une situation existante dans le pays. À l'époque, il n'y avait pas de projet, pas d'informations concrètes sur les questions financières et cela ressemblait à une parodie de consultations. Après que les syndicats ont vivement critiqué ce type de processus, ces événements publics sont devenus plus concrets, mais le plan national de relance et de résilience a quand même été publié très tard (16 avril), ce qui fait que pendant longtemps, la situation n'a pas été suffisamment claire pour que nous prenions position sur le plan.</p> <p>Plus tard, chaque ministère a organisé des événements publics sur une composante dont il est responsable. Certains ministères ont mieux travaillé que d'autres. Encore une fois, on peut se demander si un événement de deux heures est suffisant pour que toutes les parties prenantes partagent leurs contributions et posent des questions.</p> <p>Il était possible de participer à une consultation publique en ligne sur les priorités du Plan, mais le temps accordé pour analyser le document (près de 200 pages) était insuffisant pour développer une contribution de qualité.</p> <p>Mi-avril : Présentation de la partie du PNRR qui relève du ministère de la Sécurité sociale et du Travail (via Microsoft Teams). Possibilité de poser des questions/de formuler un point de vue succinct.</p>
GRÈCE	<p>Avant toute chose, la consultation/le dialogue concernant le plan national de R&R grec a été restreint et superficiel, sans aucune possibilité d'interaction ou de feed-back. Les organisations du PS et de la SC n'ont pas participé à la conception/préparation du plan et n'ont pas donné leur avis. Plus précisément, concernant la procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan national de R&R a été téléchargé pour consultation publique (25 novembre – 20 décembre 2020) sur la plateforme opengov.gr et a reçu 47 commentaires/observations/propositions soumis par 37 personnes physiques et morales et organismes. Il n'y a eu aucun retour. - Les syndicats ont reçu une lettre du ministre des Finances pour s'exprimer. GSEE a répondu en envoyant des commentaires/du feed-back. Aucune réaction reçue. - Le Conseil économique et social de Grèce (OKE) a émis un avis avec des propositions détaillées, concernant chacun des quatre piliers du plan stratégique. Il n'y a pas eu de réaction. - Notamment, le gouvernement a publié UNIQUEMENT la section « Orientations stratégiques » du Plan pour consultation publique. Le projet de texte proprement dit, avec les mesures proposées et l'allocation budgétaire proposée à la Commission[2], n'a pas été rendu public. Par exemple, les orientations stratégiques mentionnent qu'environ 13 milliards d'euros seront utilisés pour financer l'investissement privé, en se contentant de vagues références à l'investissement privé à long terme et durable avec une valeur ajoutée productive pour l'économie, l'emploi, les exportations, etc. - Ainsi, en divulguant les grandes lignes, mais pas le contenu du plan (par exemple, les allocations proposées), le gouvernement a de facto limité toute information/débat significatif

	concernant le potentiel de transformation et les ressources du Fonds de relance et de résilience.
BELGIQUE	<p>Les partenaires sociaux en Belgique ont été assez fortement impliqués dans le processus d'élaboration du plan national. Ce n'est que pendant la phase de démarrage qu'ils ne se sont pas sentis impliqués, mais il s'agissait plutôt d'une conséquence du système politique belge complexe que d'un manque de volonté du gouvernement d'impliquer les partenaires sociaux.</p> <p>La première liste de projets possibles (couvrant 4 fois le budget disponible) a été élaborée par tous les gouvernements, avant qu'ils n'organisent une première consultation des partenaires sociaux. Au niveau fédéral, nous avons fourni une contribution syndicale en octobre. Les syndicats ont seulement reçu un avis indiquant la réception de la contribution.</p> <p>Le ministre fédéral de la Relance a pris la tête de l'élaboration du plan. Avec son cabinet, il a organisé une première réunion avec les partenaires sociaux à la mi-décembre, en présentant leur calendrier de travail pour les prochains mois. Ils ont immédiatement indiqué qu'ils impliqueraient les partenaires sociaux, mais uniquement les partenaires sociaux fédéraux. Ils ne pouvaient (ou ne voulaient) pas prendre la responsabilité de consulter les partenaires sociaux régionaux sur des projets des gouvernements régionaux. Pendant la suite du processus, les syndicats belges ne se sont concentrés que sur les projets fédéraux et sur la cohérence globale du plan.</p> <p>En janvier, plusieurs groupes de travail avec des représentants du ministre ont été organisés, afin de présenter les grandes lignes du plan global d'une part et les projets d'investissement fédéraux d'autre part. Les syndicats ont regretté de ne pas avoir reçu les propositions d'investissement, mais ils ont élaboré un premier avis commun des partenaires sociaux sur les grandes lignes du plan.</p> <p>Le ministre a organisé une réunion ultérieurement afin de donner une réponse à l'avis des syndicats, accompagnée d'une longue réponse écrite. Après le premier avis, les organisations syndicales ont reçu la sélection de l'ensemble des projets d'investissement, sur la base d'un budget de 130 %. Par la suite, elles ont reçu toutes les informations en même temps qu'elles les envoyaient à la Commission. Afin de pouvoir encore peser, les collègues belges ont eu l'occasion de formuler des conseils informels sur les projets d'investissement lors de plusieurs réunions de groupes de travail. Au cours de ces réunions, non seulement les représentants du ministre de la Relance étaient présents, mais aussi des représentants d'autres ministres fédéraux, afin de fournir davantage d'informations sur le contenu spécifique des projets d'investissement.</p> <p>Après ces réunions, ils ont élaboré un deuxième avis commun des partenaires sociaux sur les projets d'investissement, dans le but d'influencer la décision sur les projets à maintenir dans le budget à 100 %.</p> <p>Deux semaines après les projets d'investissement, les syndicats ont reçu le document comprenant tous les investissements structurels prévus.</p> <p>Pour ces investissements, les collègues belges ont suivi la même méthode de travail que pour les projets d'investissement : des rencontres informelles avec des représentants de différents ministres fédéraux, suivies d'un troisième avis des partenaires sociaux. Bien qu'ils aient officiellement les mêmes possibilités d'influence, les syndicats belges ont rapidement remarqué qu'il n'existait aucune marge d'influence réelle : le gouvernement n'a fourni que des réformes issues d'accords gouvernementaux, et la Commission leur a rapidement fait savoir que la quantité totale de réformes était beaucoup trop importante et qu'il n'était donc pas possible de proposer des réformes supplémentaires ou différentes.</p>

	<p>En général, il y a eu une implication assez forte des partenaires sociaux, surtout après le Nouvel An, mais l'influence réelle sur le contenu du plan a été réduite. En outre, le degré d'influence au niveau régional était différent, alors que les 2/3 du budget vont aux régions, avec des domaines importants comme la politique du marché du travail et l'éducation.</p>
ESTONIE	<p>En novembre, les partenaires sociaux ont rencontré le Premier ministre de manière tripartite : patronat, syndicats et gouvernement. Outre le Plan national de relance et de résilience, un certain nombre de questions ont été abordées, dont beaucoup se sont concrétisées (y compris le paiement des indemnités de maladie pendant la crise du COVID-19).</p> <p>Le renforcement des capacités des fonctionnaires aurait également été nécessaire pour approfondir la coopération avec les partenaires sociaux, et pas seulement pour informer et consulter au sujet du plan.</p> <p>Les syndicats estoniens aimeraient que le gouvernement soutienne la concrétisation et le développement du dialogue social dans les secteurs.</p>

La CES est fermement convaincue que le dialogue social devrait être la pierre angulaire du plan de relance, et nous avons accueilli favorablement les lignes directrices pour la mise en œuvre du FRR qui prévoient que les États membres doivent engager un large dialogue politique, lequel inclut les partenaires sociaux, pour préparer les PNRR. En outre, les gouvernements devraient mettre en place des mécanismes de coordination solides pour les phases de planification et de mise en œuvre, avec la participation des partenaires sociaux et des OSC. Cela augmenterait à la fois l'appropriation et la mise en œuvre des plans nationaux, tout en renforçant le processus démocratique. Les rapports nationaux et les PNRR doivent rendre compte de la manière dont les partenaires sociaux ont été consultés et impliqués dans la mise au point des réformes figurant dans le plan.

Néanmoins, la participation des syndicats au Semestre et aux PNRR n'est pas satisfaisante. Les consultations ont trop souvent été négligées par les gouvernements et leur efficacité dépend en grande partie de la bonne volonté des gouvernements proprement dits, plutôt que des pratiques ou règles établies. Jusqu'à fin janvier 2021, dans la majorité des États membres, les syndicats n'ont pratiquement pas participé aux discussions sur les plans nationaux de relance et de résilience (PNRR). Dans d'autres endroits, les syndicats ont été impliqués, mais la qualité de cette implication a été médiocre : globalement, dans de nombreux pays, les autorités nationales ont présenté leurs priorités et leurs lignes directrices concernant les plans de relance nationaux (tables rondes, auditions publiques, événements multipartites, ateliers, réunions informelles), davantage à titre d'obligations formelles et sans que les partenaires sociaux aient la possibilité d'apporter leur contribution ou d'influencer la rédaction.

La situation s'est légèrement améliorée fin janvier 2021, avec des consultations dédiées, la remise de propositions écrites, des réunions de haut niveau avec les ministres responsables et des discussions entre représentants du gouvernement et syndicats. Cependant, dans un trop grand nombre d'États membres, malgré la tenue de réunions formelles, au niveau politique et/ou technique, les syndicats n'ont reçu aucun projet de plan ni aucun aperçu du contenu du PNRR. Le délai est le principal problème lorsque les gouvernements demandent la contribution des partenaires sociaux par écrit. Lorsque les syndicats ont soumis leurs documents répertoriant les priorités d'investissements et les réformes, dans la plupart des cas, ils n'ont reçu aucun retour de leur gouvernement/décideurs nationaux. Une autre question fréquemment soulevée par les

organisations affiliées à la CES concerne l'approche multi-parties prenantes : bien qu'il soit positif de participer à des réunions abordant les priorités en matière d'investissements et de réformes, le fait que les syndicats et les organisations patronales prennent part à des événements en compagnie d'ONG, d'universités et d'autres organisations de la société civile rend l'exercice moins efficace.

Quoi qu'il en soit, la grande majorité de nos affiliés ont indiqué que leur implication était faible ou qu'ils n'étaient pas satisfaits du niveau d'implication. Ils ont discuté de plans conçus au préalable et en pourparlers avec l'UE, sans aucune possibilité d'influencer le processus.

Il est grand temps de concevoir des pratiques plus éclairées de dialogue social et d'implication des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques nationales et concernant le **FRR** lorsque ces pratiques sont faibles ou presque inexistantes. Il s'agit bien sûr d'une compétence nationale, mais malheureusement, l'expérience nous enseigne que lorsqu'il n'existe pas de règle contraignante, les gouvernements négligent trop souvent la nécessité d'impliquer les partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques.

Les partenaires sociaux doivent avoir leur mot à dire et doivent pouvoir apporter leur contribution à la conception et à la mise en œuvre des plans nationaux. Les partenaires sociaux ne nuiront ni ne ralentiront les PNRR, ils contribueront au contraire à la conception et à la mise en œuvre adéquate des politiques d'emploi, des politiques sociales et des autres politiques concernant les travailleurs.

En conclusion :

- **La CES exhorte la Commission à fixer une règle contraignant les gouvernements à impliquer les partenaires sociaux nationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux de relance et de résilience (et dans le cadre du Semestre européen).** Le caractère effectif de l'implication des partenaires sociaux doit être assuré. L'objectif de la consultation devrait être de fixer des priorités contraignantes en ce qui concerne l'affectation des fonds.
- Il n'est pas nécessaire d'établir un processus standard dans chaque pays de l'UE (c'est-à-dire respect des pratiques nationales), toutefois les pratiques nationales devraient suivre certains **critères de qualité de l'implication** (les consultations des partenaires sociaux devraient être opportunes, significatives et se dérouler à un niveau approprié, en permettant la formulation de l'analyse et des propositions requises et en s'intégrant aux processus de prise de décision).

Les partenaires sociaux ont démontré (lorsqu'ils sont correctement impliqués) leurs compétences et leur engagement à élaborer des solutions pour faire face aux effets immédiats de la pandémie. Leur rôle est primordial s'agissant de tracer la voie d'une reprise durable et résiliente.